
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 24 janvier 2022, à compter de 19h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Daniel Jacques.

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION, CONSTAT DE QUORUM

À 19h00, monsieur le maire constate le quorum, déclare la session ouverte et tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

2022-01-12

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT les nouvelles directives gouvernementales reçues le 20 décembre 2021 en raison de l'augmentation des cas de la COVID-19 et de la présence du variant Omicron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par visioconférence ;

QUE le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

ADOPTÉE

2022-01-13

2- LECTURE ET DOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de Règlement n° 324 concernant la taxation 2022 – Avis de motion et dépôt du projet
- 4- Projet de Règlement n° 325 concernant le traitement des membres du conseil municipal pour les années 2022 et suivantes – Avis de motion et dépôt du projet
- 5- Rémunération du personnel – Année 2022 – Adoption
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

3- PROJET DE RÈGLEMENT N° 324 CONCERNANT LA TAXATION 2022 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

2022-01-14

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mylène Gauthier qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 324 concernant le règlement de taxation 2022 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement est aussi déposé.

4- PROJET DE REGLEMENT N° 325 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ANNEES 2022 ET SUIVANTES – AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET

2022-01-15

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 325 concernant le traitement des membres du conseil municipal pour les années 2022 et suivantes. Un projet de règlement est aussi déposé.

5- REMUNERATION DU PERSONNEL – ANNEE 2022

2022-01-16

CONSIDÉRANT l'indice du coût de la vie ainsi que les prévisions budgétaires de 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ACCORDER le salaire convenu avec le personnel pour l'année 2022 lors de la rencontre du budget 2022 et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue de la population.

7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-17

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire